



MUNICIPALITE
DE BREITIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 24 octobre 2016

PREAVIS N° 08/2016

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BREITIGNY
AU
CONSEIL GENERAL**

**Augmentation des coûts de location des bâtiments modulaires provisoires pour
l'école**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans son préavis no 01/2015, le Conseil général accordait un crédit de construction de Fr. 450'000.- pour les frais de construction de location et de démolition du bâtiment modulaire provisoire pour l'école.

Lors de la révision des comptes 2015, la fiduciaire a fait remarquer que ces dépenses ne pouvaient pas être considérées comme un investissement à amortir sur 30 ans mais devait entièrement être mises en compte dans les frais de fonctionnement, puisqu'après démontage de l'école provisoire, la valeur patrimoniale de cette construction était ramenée à zéro.

La construction de la nouvelle école ayant pris une année de retard, la location de l'école provisoire doit être prolongée d'autant. Ce constat avait été fait lors de la demande de crédit de Fr. 6'200'000.- pour la construction de la nouvelle école présentée dans le préavis 04/2015, puisque ce montant comprenait des coûts non déclarés de Fr. 85'000.- pour la location supplémentaire et la démolition de l'école provisoire.

La vérification des coûts de construction, location et démolition des bâtiments modulaires provisoires de l'école par la nouvelle Municipalité révèle que ces coûts se montent à :

Frais d'installation :	Fr. 185'000.-
Frais de démolition :	<u>Fr. 25'000.-</u>
	Fr. 210'00.-
Frais de location 2015 :	Fr. 85'000.-
Frais de location 2016 :	Fr. 185'000.-
Frais de location 2017 :	<u>Fr. 110'000.-</u>
	Fr. 380'000.-

Total **Fr. 590'000.-**

Les coûts totaux engendrés pour l'école provisoire dépassent donc de Fr. 140'000.- le crédit annoncé alloué par le Conseil général (préavis 01/2015), à quoi il faut soustraire le crédit de Fr. 85'000.- alloué dans le crédit de Fr. 6'200'000.- destiné à la construction de la nouvelle école.

Les crédits alloués à la construction des bâtiments modulaires provisoires doivent donc être augmentés de Fr. 55'000.-.

Les crédits nécessaires pour la construction de la nouvelle école et pour l'école provisoire s'établissent ainsi :

Crédit de construction :

Préavis 04/2015	6'200'000.-
./. école provisoire	<u>85'000.-</u>
	<u>6'115'000.-</u>

Ecole provisoire :

Préavis 01/2015	450'000.-
Transfert crédit construction	85'000.-
Coûts supplémentaires	<u>55'000.-</u>
	<u>590'000.-</u>

Le crédit de construction de la nouvelle école sera financé par un emprunt de Fr. 6'115'000.- en lieu et place du crédit de Fr. 6'200'000.- accordé par le préavis 01/2015 et sera amorti sur 30 ans.

Les charges supplémentaires sur ce budget de fonctionnement seront de :

- Fr. 203'835.- pour l'amortissement
- Fr. 122'300.- pour les intérêts

Le crédit pour les bâtiments provisoires modulaires sera financé par un emprunt de Fr. 590'000.- dont les coûts se répercutent comme suit sur le budget de fonctionnement :

	location	amortissement	total
2016	270'000.-	92'500.-	362'500.-
2017	110'000.-	117'500.-	227'500.-
total	380'000.-	210'000.-	590'000.-

Ces montants prennent en compte les charges suivantes :

location 2016 : location 2015 + 2016
amortissement 2016 : 50% construction
amortissement 2017 : 50% construction + démolition

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 07/2016,
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la Municipalité les crédits suivants :

- **Une diminution de Fr. 85'000 au crédit initial de Fr. 6'200'000 (déjà adopté par préavis no 04/2015)** portant ainsi le nouveau crédit pour la construction de la nouvelle école à Fr. 6'115'000.- Ce crédit sera financé par un emprunt de Fr. 6'115'000 amorti sur 30 ans. Cette diminution entraînera sur le budget annuel une baisse de l'amortissement de Fr. 2'835.- et une baisse des intérêts de Fr. 1'700.-
- **Une augmentation de Fr. 140'000.- au crédit initial de Fr. 450'000.- (déjà adopté par préavis no 01/2015)** le portant ainsi à Fr. 590'000.- pour la construction et la location de l'école provisoire. Ce crédit sera financé par un emprunt de Fr. 590'000.- amorti sur 2016 et 2017. Les charges supplémentaires qui en découlent sur le budget de fonctionnement se montent à :

	location	amortissement	intérêts
2016	270'000.-	92'500.-	7'250.-
2017	110'000.-	117'500.-	11'950.-

Adopté en séance de Municipalité le 24 octobre 2016

Au nom de la Municipalité

Syndic

Secrétaire

M. MOOSER

L. BASTIDE